

Etats financiers annuels de SICAV

LA GENERALE OBLIG-SICAV

LA GENERALE OBLIG-SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **27 mai 2021**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Karim DEROUICHE.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2020	31/12/2019
Portefeuille-titres	4	6 039 293,772	4 652 058,282
Obligations et valeurs assimilées		5 463 622,534	4 141 996,368
Titres des Organismes de Placement Collectif		575 671,238	510 061,914
Placements monétaires et disponibilités		5 881 967,317	5 621 960,240
Placements monétaires	5	4 490 858,068	3 484 105,272
Disponibilités		1 391 109,249	2 137 854,968
Créances d'exploitation	6	9 538,315	9 198,822
TOTAL ACTIF		11 930 799,404	10 283 217,344
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	32 687,343	24 104,977
Autres créditeurs divers	8	18 064,945	18 378,547
TOTAL PASSIF		50 752,288	42 483,524
ACTIF NET			
Capital	9	11 247 777,639	9 653 658,417
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		632 269,477	587 075,403
ACTIF NET		11 880 047,116	10 240 733,820
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		11 930 799,404	10 283 217,344

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisien)

	Note	Année 2020	Année 2019
Revenus du portefeuille-titres	10	445 856,633	423 051,838
Revenus des obligations et valeurs assimilées		336 834,161	315 187,265
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		109 022,472	107 864,573
Revenus des placements monétaires	11	309 157,644	259 603,173
Revenus des prises en pension	12	102 389,312	87 204,051
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		857 403,589	769 859,062
Charges de gestion des placements	13	(86 772,135)	(72 835,213)
REVENU NET DES PLACEMENTS		770 631,454	697 023,849
Autres charges	14	(24 737,370)	(21 755,360)
RESULTAT D'EXPLOITATION		745 894,084	675 268,489
Régularisation du résultat d'exploitation		(113 624,607)	(88 193,086)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		632 269,477	587 075,403
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		113 624,607	88 193,086
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(62 297,783)	(86 572,413)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		10 152,052	7 381,521
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		693 748,353	596 077,597

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Année 2020	Année 2019
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	693 748,353	596 077,597
Résultat d'exploitation	745 894,084	675 268,489
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	10 152,052	7 381,521
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(62 297,783)	(86 572,413)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	945 564,943	(1 428 887,929)
Souscriptions		
- Capital	32 588 572,884	25 683 278,069
- Régularisation des sommes non distribuables	1 856 106,272	1 048 287,868
- Régularisation des sommes distribuables	1 290 370,228	1 057 465,984
Rachats		
- Capital	(31 602 304,608)	(26 985 924,404)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 783 184,998)	(1 086 336,376)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 403 994,835)	(1 145 659,070)
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 639 313,296	(832 810,332)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	10 240 733,820	11 073 544,152
En fin de l'exercice	11 880 047,116	10 240 733,820
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	90 706	103 434
En fin de l'exercice	99 973	90 706
VALEUR LIQUIDATIVE	118,832	112,900
TAUX DE RENDEMENT	5,25%	5,46%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La GENERALE-OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 26 juillet 2000 à l'initiative de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 10 Janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, GENERALE-OBLIG SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%. Toutefois, les revenus provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire, dont le taux de rémunération est supérieure au taux moyen du marché monétaire du mois de janvier diminué d'un point, ont subi durant la période allant du 10 juin au 31 décembre 2020, une retenue à la source libératoire de 35% et ce, en application des dispositions du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 ».

La gestion de la GENERALE-OBLIG SICAV est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », le dépositaire étant l'ATB.

La GENERALE OBLIG-SICAV est devenue une sicav de capitalisation par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 2017.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « GENERALE OBLIG-SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Opérations de pensions livrées

- ***Titres mis en Pension***

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- ***Titres reçus en Pension***

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à D : 6.039.293,772, s'analysant ainsi :

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% actif net
<u>Obligations et valeurs assimilés</u>				
		5 306 170,500	5 463 622,534	45,99%
Obligations des sociétés				
		5 305 675,500	5 463 113,965	45,99%
EO AIL 2015/1 CAT B	4 000	160 000,000	164 074,258	1,38%
EO SUB AMEN BANK 2012	6 667	133 340,000	135 911,234	1,14%
EO SUB AMEN BANK 2009 A	3 000	79 890,000	80 777,502	0,68%
EO SUB AMEN BANK 2009 B	3 000	79 890,000	81 168,327	0,68%
EO SUB AMEN BANK 2010-1(TMM+0,85%)	3 000	99 900,000	102 014,158	0,86%
EO AMEN BANK SUB 2016-1	3 000	60 000,000	60 398,992	0,51%
EO AMEN BANK SUB 2020 B	5 000	500 000,000	501 814,795	4,22%
EO ATB 2007/1 (TMM+2%)	5 000	240 000,000	250 462,685	2,11%
EO SUB ATB 2017 CAT A	1 000	100 000,000	105 792,000	0,89%
EO ATL 2015-2 CAT A	3 000	60 000,000	63 060,184	0,53%
EO ATL 2017/1 CAT A	2 000	80 000,000	83 866,767	0,71%
EO ATL 2017-2 CAT A	1 500	90 000,000	94 603,742	0,80%
EO ATL 2020-1	5 000	500 000,000	508 692,681	4,28%
EO BTK 2009	1 000	33 295,500	35 059,986	0,30%
EO CIL 2018/1	1 900	152 000,000	164 326,120	1,38%
EO CIL 2017/2	1 110	66 600,000	69 988,608	0,59%
EO CIL 2020/1	10 000	900 000,000	905 592,329	7,62%
EO HL 2015/2	3 500	70 000,000	73 274,619	0,62%
EO HL 2015/2	500	10 000,000	10 467,802	0,09%
EO HL 2016/2	2 000	40 000,000	40 228,033	0,34%
EO HL 2017/2	1 000	40 000,000	41 173,698	0,35%
EO UIB 2009/1	2 000	53 260,000	54 338,625	0,46%
EO UIB 2011/1 CAT B	2 500	137 500,000	139 930,246	1,18%
EO UIB SUB 2016	3 000	120 000,000	127 006,951	1,07%
EO BTE 2016	1 500	60 000,000	63 319,082	0,53%
EO UNIFACTOR 2018 CB (TMM+2,5%)	1 500	90 000,000	90 599,671	0,76%
EO UNIFACTOR 2015 CAT A TF	1 000	20 000,000	21 012,874	0,18%
EO UNIFACTOR 2015 CAT B (TMM+2,5%)	1 000	20 000,000	21 291,585	0,18%
EO BH SUB 2018-1	2 500	150 000,000	156 480,658	1,32%
EO BH SUB 2019-1	2 000	160 000,000	169 854,246	1,43%
EO ABC 2020/1 CAT A	10 000	1 000 000,000	1 046 531,507	8,81%
Emprunt national		495,000	508,569	0,00%
Emprunt National 2014/CAT/C	10	495,000	508,569	0,00%

Titres des Organismes de Placement Collectif		535 790,080	575 671,238	4,85%
Titres des OPCVM		535 790,080	575 671,238	4,85%
FINA O SICAV	1 000	104 697,981	114 359,000	0,96%
SICAV ENTREPRISE	1 104	112 837,242	118 413,936	1,00%
FCP SALAMETT CAP	2 500	27 069,552	43 835,000	0,37%
FCP SALAMETT PLUS	2 500	25 147,500	28 945,000	0,24%
FCP HELION MONEO	500	50 990,500	52 894,500	0,45%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	900	94 758,232	96 133,500	0,81%
SANADET SICAV	1 107	120 289,073	121 090,302	1,02%
TOTAL		5 841 960,580	6 039 293,772	50,84%
Pourcentage par rapport à l'Actif				50,62%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2019	4 476 037,058	176 930,938	(909,714)	4 652 058,282	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations de sociétés	3 000 000,000			3 000 000,000	
Titres OPCVM	7 057 136,910			7 057 136,910	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Obligations de sociétés	(1 689 410,000)			(1 689 410,000)	
Titres OPCVM	(7 001 679,638)			(7 001 679,638)	(62 297,783)
Emprunt national	(123,750)			(123,750)	
* Variations des plus ou moins values latentes					
			10 152,052	10 152,052	
* Variations des intérêts courus					
		11 159,916		11 159,916	
Soldes au 31 décembre 2020	5 841 960,580	188 090,854	9 242,338	6 039 293,772	(62 297,783)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à D : 3.490.858,068, se détaillant comme suit :

Désignation	Montant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif net
Créances sur opérations de pensions livrées		999 923,340	1 003 091,986	8,44%
Pension Livrée TSB 7,13% au 15/01/2021 pour 30 jours		999 923,340	1 003 091,986	8,44%
Certificats de dépôt	3 500 000	3 479 735,684	3 487 766,082	29,36%
Certificat de dépôt ATB au 13/01/2021 à 6,81% pour 30 jours	1 000 000	995 485,619	998 194,248	8,40%
Certificat de dépôt BTE au 28/01/2021 à 6,80% pour 50 jours	1 000 000	992 515,135	995 958,173	8,38%
Certificat de dépôt TSB au 02/02/2021 à 6,81% pour 40 jours	1 000 000	993 992,121	995 193,695	8,38%
Certificat de dépôt UNIFACTOR au 22/01/2021 à 6,81% pour 30 jours	500 000	497 742,809	498 419,966	4,20%
TOTAL	3 500 000	4 479 659,024	4 490 858,068	37,80%
Pourcentage par rapport au total des actifs				37,64%

Note 6: Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31/12/2020 à D : 9.538,315 contre D : 9.198,822 au 31/12/2019 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Intérêts sur dépôts à vue à recevoir	9 538,315	9 198,822
Total	9 538,315	9 198,822

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2020 à D : 32.687,343 contre D : 24.104,977 au 31/12/2019 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération du dépositaire	11 899,295	5 949,233
Rémunération du gestionnaire	20 788,048	18 155,744
Total	32 687,343	24 104,977

Note 8 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/12/2020 à D : 18.064,945 contre D : 18.378,547 au 31/12/2019 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	9 049,299	9 408,835
CMF	1 207,317	1 161,383
Etat retenue à la source	7 808,329	7 808,329
	<hr/>	<hr/>
Total	18 064,945	18 378,547

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice 2020 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2019

Montant	9 653 658,417
Nombre de titres	90 706
Nombre d'actionnaires	368

Souscriptions réalisées

Montant	32 588 572,884
Nombre de titres émis	306 203
Nombre d'actionnaires nouveaux	128

Rachats effectués

Montant	(31 602 304,608)
Nombre de titres rachetés	(296 936)
Nombre d'actionnaires sortants	(157)

Autres mouvements

Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	12 950,801
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	10 152,052
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(62 297,783)
Résultat incorporé à la VL (A)	587 075,403
Régularisation du résultat incorporé à la VL	59 970,473

Capital au 31-12-2020

Montant	11 247 777,639
Nombre de titres	99 973
Nombre d'actionnaires	339

(A): Selon décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2020.

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent à la clôture de l'exercice D : 445.856,633, contre D : 423.051,838 en 2019 et se détaillent comme suit :

	Année 2020	Année 2019
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	336 804,742	315 152,454
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (Emprunt National)	29,419	34,811
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u>		
<i>Revenus des Titres OPCVM</i>		
- Dividendes	109 022,472	107 864,573
Total	445 856,633	423 051,838

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires totalisent à la clôture de l'exercice D : 309.157,644, contre D : 259.603,173 en 2019 et se détaillent ainsi :

	Année 2020	Année 2019
Intérêts des dépôts à vue	37 787,917	31 291,226
Intérêts des certificats de dépôt	271 369,727	228 311,947
Total	309 157,644	259 603,173

Note 12 : Revenus des prises en pension

Les Intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	Année 2020	Année 2019
Intérêts des pensions livrées	102 389,312	87 204,051
Total	102 389,312	87 204,051

Note 13 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements totalisent à la clôture de l'exercice D : 86.772,135 contre D : 72.835,213 en 2019 et se détaillent ainsi :

	Année 2020	Année 2019
Commission de gestion de la CGI	80 822,073	66 885,348
Rémunération du dépositaire	5 950,062	5 949,865
Total	86 772,135	72 835,213

Note 14 : Autres charges

Les autres charges totalisent à la clôture de l'exercice D : 24.737,370 contre D : 21.755,360 en 2019 et se détaillent ainsi:

	Année 2020	Année 2019
Honoraires commissaire aux comptes	9 999,852	9 999,905
Redevance CMF	13 583,557	11 241,240
Contribution Sociale de Solidarité	200,000	200,000
Autres	953,961	314,215
Total	24 737,370	21 755,360

Note 15 : Autres informations

15.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Revenus des placements	8,576	8,487	5,725	6,014	5,589
Charges de gestion des placements	(0,868)	(0,803)	(0,693)	(0,813)	(0,755)
Intérêts des mises en pension	0,000	0,000	(0,023)	-	-
Revenus net des placements	7,708	7,684	5,008	5,201	4,833
Autres charges	(0,247)	(0,240)	(0,205)	(0,668)	(0,217)
Contribution conjoncturelle	-	-	-	(0,436)	-
Résultat d'exploitation (1)	7,461	7,445	4,803	4,533	4,616
Régularisation du résultat d'exploitation	(1,137)	(0,972)	(0,089)	(0,845)	(0,606)
Sommes distribuables de l'exercice	6,324	6,472	4,714	3,688	4,010
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,102	0,081	0,043	0,022	0,230
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(0,623)	(0,954)	(0,019)	0,012	(0,011)
Plus (ou moins) values sur titres (2)	(0,522)	(0,873)	0,025	0,034	0,219
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	6,939	6,572	4,828	4,567	4,835
Résultat non distribuable de l'exercice	(0,522)	(0,873)	0,025	0,034	0,219
Régularisation du résultat non distribuable	0,130	0,242	0,002	(0,047)	(0,076)
Sommes non distribuables de l'exercice	(0,392)	(0,631)	0,026	(0,012)	0,143
Distribution de dividendes	-	-	-	4,010	3,636
Valeur liquidative	118,832	112,900	107,059	102,319	102,653
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	0,75%	0,73%	0,66%	0,79%	0,74%
Autres charges / actif net moyen	0,21%	0,22%	0,20%	0,23%	0,21%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5,46%	5,88%	4,50%	3,60%	3,92%

15.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la "GENERALE OBLIG-SICAV" est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement "CGI". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

La banque "ARAB TUNISIAN BANK" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de D : 5.000 HT.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « GENERALE-OBLIG SICAV » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 11.930.799, un actif net de D : 11.880.047 et un bénéfice de D : 693.748.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Les emplois en titres émis par l' "ATB" représentent à la clôture de l'exercice 11,40% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 26 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions précitées.

De notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 26 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUCHE